

PRINCIPIOS ÉTICOS

Proveedores, contratistas y colaboradores

Desde su adhesión al Pacto Mundial de Naciones Unidas, ACCIONA asumió el reto de implantar gradualmente los 10 Principios Universales en los que se basa este Pacto en sus actividades diarias y, de comunicar a sus grupos de interés, con total transparencia y objetividad, los progresos que se realizan en este proceso.

ACCIONA recomienda por ello a sus proveedores, contratistas y colaboradores que se adhieran al Pacto Mundial de Naciones Unidas: www.unglobalcompact.org, y que comuniquen los progresos logrados al respecto.

En este contexto, el objetivo de ACCIONA es extender su compromiso a proveedores, contratistas y colaboradores para establecer relaciones comerciales estables y duraderas de cooperación, basadas en la honestidad, la transparencia y la confianza, que permitan minimizar el riesgo de vulneración de los derechos humanos y sociales, asegurar el cumplimiento normativo, en particular en asuntos relacionados con la ética y la integridad en las conductas, así como reducir la huella ambiental de la compañía. Todo ello garantizando el suministro de bienes y servicios.

ACCIONA selecciona a sus proveedores, contratistas y colaboradores bajo criterios de objetividad, imparcialidad, y no discriminación, promocionando la competencia, el trato idéntico y evitando cualquier conflicto de interés, con el objetivo de ser un referente en el cumplimiento de los códigos éticos y de lucha contra el fraude y la corrupción.

De esta manera ACCIONA se compromete a realizar una contribución positiva a la sociedad a través de sus actividades y, espera que sus proveedores, contratistas y colaboradores colaboren mediante la aplicación de estos principios a su propia actividad, a sus empresas matrices, subsidiarias y afiliadas, así como a todos los grupos con los que mantiene relaciones comerciales, como empleados, subcontratistas y terceros.

PRINCIPES ÉTHIQUES

fournisseurs, sous-traitants et collaborateurs


Depuis la signature du Pacte mondial des Nations unies, ACCIONA s'est engagée à mettre progressivement en place, au quotidien, les 10 principes universels sur lesquels se base ce pacte et à communiquer, à ses groupes d'intérêt, les progrès réalisés en la matière, en toute transparence et objectivité.

ACCIONA recommande donc à ses fournisseurs, sous-traitants et collaborateurs d'adhérer au Pacte mondial des Nations unies : www.unglobalcompact.org, et de communiquer les progrès réalisés en la matière.

À cet égard, l'objectif d'ACCIONA est d'étendre son engagement à ses fournisseurs, sous-traitants et collaborateurs, en vue d'établir des relations commerciales stables et durables en matière de coopération, basées sur l'honnêteté, la transparence et la confiance, de sorte à minimiser le risque de violation des droits de l'homme et des droits sociaux, à garantir le respect de la réglementation, en particulier, pour toute question en rapport avec l'éthique et l'intégrité des comportements, ainsi qu'à réduire l'empreinte environnementale de la société. Tout ceci en garantissant la fourniture des biens et des services.

ACCIONA sélectionne ses fournisseurs, sous-traitants et collaborateurs en appliquant des critères d'objectivité, d'impartialité et de non-discrimination, en encourageant la concurrence, l'égalité de traitement et en évitant tout conflit d'intérêt, dans le but de devenir un référent en matière de respect des codes éthiques et de lutte contre la fraude et la corruption.

Ainsi, ACCIONA s'engage, par ses activités, à apporter sa contribution positive à la société et elle attend de ses fournisseurs, sous-traitants et collaborateurs qu'ils appliquent ces principes à leurs activités, à leurs sociétés mères, à leurs filiales et sociétés liées, ainsi qu'à tous les groupes avec lesquels ils entretiennent des relations commerciales, en tant qu'employés, sous-traitants et tiers.



ACCIONA promueve así que proveedores, contratistas y colaboradores realicen su actividad de acuerdo a las mejores prácticas, cumpliendo con los estándares internacionalmente aceptados respecto a Transparencia y Ética Empresarial, Derechos Humanos y Sociales, Seguridad y Salud y, Calidad y Medio Ambiente.

Principios

Transparencia y Ética

ACCIONA considera la transparencia, la integridad y la ética empresarial como base fundamental para mantener relaciones comerciales sostenibles, por lo que asume el compromiso de desarrollar sus actividades empresariales y profesionales de acuerdo con la legislación vigente en cada uno de los lugares donde se desarrollen, observando un elevado comportamiento ético.

ACCIONA espera por tanto que sus proveedores, contratistas y colaboradores:

- Respeten las leyes, normas y reglamentos de los países en los que realicen su actividad.
- No lleven a cabo prácticas ni conductas no éticas, que aún sin violar la ley, puedan perjudicar la reputación de ACCIONA.
- No participen en acciones que comprometan o pongan en peligro la legalidad y los principios éticos fundamentales.
- Sean transparentes e íntegros en toda información financiera, comercial o empresarial que emitan.
- Respeten los principios de la confidencialidad, no utilizando ni compartiendo la información que hayan recibido como confidencial durante su relación comercial, salvo que hayan sido autorizados por ACCIONA o, por motivos de obligación legal o cumplimiento de resoluciones judiciales o administrativas.

ACCIONA encourage donc ses fournisseurs, sous-traitants et collaborateurs à exercer leur activité conformément aux meilleures pratiques, en respectant les normes internationales reconnues en ce qui concerne la transparence et l'éthique de l'entreprise, les droits de l'homme et les droits sociaux, la sécurité et la santé, et enfin la qualité et l'environnement.

Principes

Transparence et éthique

Pour ACCIONA, la transparence, l'intégrité et l'éthique d'entreprise sont les bases essentielles pour maintenir des relations commerciales durables, à cet effet, elle s'engage à exercer ses activités d'entreprise et professionnelles en accord avec la législation en vigueur dans tous les endroits où elle intervient, en veillant à toujours adopter un comportement éthique élevé.

ACCIONA attend, par conséquent, de ses fournisseurs, sous-traitants et collaborateurs qu'ils :

- Respectent les lois, les normes et règlements des pays où ils exercent leur activité ;
- Ne mettent pas en place des pratiques ou des comportements contraires à l'éthique qui, même s'ils ne violent pas la loi, sont susceptibles de porter atteinte à la réputation d'ACCIONA ;
- Ne participent pas à des actions qui portent atteinte ou mettent en péril la légalité et les principes éthiques fondamentaux ;
- Fassent preuve de transparence et d'intégrité dans la diffusion des informations financières, commerciales ou de l'entreprise ;
- Respectent les principes de confidentialité, en veillant à ne pas utiliser ni partager l'information classée confidentielle à laquelle ils auraient eu accès pendant leur relation commerciale, excepté s'ils ont obtenu l'autorisation d'ACCIONA, ou si la loi l'exige ou aux fins d'exécution des décisions judiciaires ou administratives ;

- Dispongan de los medios necesarios que garanticen la privacidad de los datos personales a los que tengan acceso en el ejercicio de su actividad.
- Cumplan las normas más estrictas de conducta ética y moral, absteniéndose de ejercer prácticas que impliquen corrupción en todas sus formas, incluidas extorsión y soborno.
- No ofrezcan, de forma directa o indirecta, ningún pago en metálico o en especie a ACCIONA, o a alguno de sus empleados, o a otras entidades, con la intención de obtener o mantener ilícitamente negocios u otras ventajas.

ACCIONA recomienda por tanto a sus proveedores, contratistas y colaboradores que dispongan de sus propias políticas y códigos de conducta que orienten a un comportamiento de acuerdo con estos principios éticos fundamentales y a sus grupos de interés.

Derechos Humanos y Sociales

ACCIONA respeta y hace suyos los valores incluidos en la Declaración Universal de Derechos Humanos, las Resoluciones de la Organización Internacional del Trabajo, orientadas al respeto a la dignidad del individuo, y a las Convenciones sobre los Derechos del Niño de Naciones Unidas.

En consecuencia, ACCIONA espera que sus proveedores, contratistas y colaboradores:

- Apoyen y respeten la protección de los derechos humanos fundamentales reconocidos internacionalmente, dentro de su ámbito de influencia, asegurándose de no ser cómplices de ninguna forma de abuso o vulneración de los mismos.
- Rechacen cualquier manifestación de acoso físico, psicológico, moral o de abuso de autoridad, o cualquier otra conducta que intimide u ofenda los derechos de las personas.

- Disposent des moyens nécessaires en vue de garantir la confidentialité des données à caractère personnel auxquelles ils ont accès dans le cadre de leur activité ;
- Respectent les règles les plus strictes en matière de comportement éthique et moral, en s'abstenant de mettre en œuvre toute pratique favorisant la corruption sous quelque forme que ce soit, y compris l'extorsion et la subornation ;
- Ne proposent pas, directement ou indirectement, de paiement en espèces ou en nature à ACCIONA ou à l'un de ses employés, ou à d'autres entités, dans le but d'obtenir ou conserver illégalement des marchés ou tout autre avantage.

ACCIONA recommande, par conséquent, à ses fournisseurs, sous-traitants et collaborateurs, de mettre en place leurs propres politiques et codes de conduite, en vue d'adopter un comportement conforme à ces principes éthiques fondamentaux ainsi qu'à ses groupes d'intérêt.

Droits de l'homme et droits sociaux

ACCIONA respecte et adopte les valeurs inscrites dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les résolutions de l'Organisation internationale du travail, en faveur du respect de la dignité de l'individu et dans les conventions sur les droits de l'enfant des Nations unies.

Par conséquent, ACCIONA attend de ses fournisseurs, sous-traitants et collaborateurs qu'ils :

- Soutiennent et respectent la protection des droits de l'homme fondamentaux reconnus au plan international, dans leur sphère d'influence, en veillant à ne pas être complices d'une quelconque forme d'abus ou de violation de ces derniers ;
- Combattent toute attitude de harcèlement physique, psychologique, moral, tout abus d'autorité ou tout autre comportement qui porterait atteinte aux droits des personnes ;

- Mantengan un entorno en el que se trate a todos los trabajadores con dignidad y respeto, en el que no se recurra a amenazas de violencia, explotación o abuso sexual, acoso verbal o psicológico o maltrato.
- Prohíban el trabajo forzoso en todas sus formas, adoptando prácticas de empleo compatibles con los convenios de la OIT en esta materia.
- Cumplan las leyes y reglamentos en materia de salarios y horarios de trabajo, respetando todos los derechos de los trabajadores (salario mínimo, remuneración de horas extraordinarias, periodos de descanso y vacaciones).
- No acepten ningún tipo de discriminación de empleo y ocupación por motivos de edad, raza, color, género, religión, ascendencia nacional, orientación sexual, origen social o étnico, capacidad física, embarazo, estado de salud, opinión pública, pertenencia a sindicatos o estado civil. Y, respeten la reserva legal de contratación social de discapacitados de acuerdo a la legislación de cada país.
- Apoyen la libertad de afiliación y el reconocimiento efectivo del derecho a la negociación colectiva.
- Apoyen la erradicación del trabajo infantil, no contratando a menores de edad para la realización de ningún tipo de trabajo, siendo la edad mínima de admisión al empleo no inferior a la edad de finalización de la escolarización obligatoria, según la legislación nacional. Los jóvenes no deberán realizar trabajos que puedan ser peligrosos, interfieran en su educación o sean perjudiciales para su salud o desarrollo físico, mental, social o moral.

ACCIONA recomienda a sus proveedores que cuenten con políticas y adopten prácticas que respeten los estándares internacionales mencionados, garantizando el respeto a los derechos humanos y sociales de las personas relacionadas con su actividad.

- Encouragent un environnement dans lequel tous les travailleurs sont traités avec respect et dignité, en combattant les attitudes de violence, d'exploitation ou d'abus sexuel, de harcèlement verbal ou psychologique ou de mauvais traitement ;
- Interdisent le travail forcé sous toutes ses formes, en adoptant des pratiques en matière d'emploi conformes aux conventions de l'OIT ;
- Observent les lois et les règlements sur les salaires et les horaires de travail, en veillant au respect de l'ensemble des droits des travailleurs (salaire minimum, rémunération des heures supplémentaires, périodes de repos et congés) ;
- Refusent tout type de discrimination à l'embauche et à l'emploi fondée sur l'âge, la race, la couleur, le sexe, la religion, la préférence nationale, l'orientation sexuelle, l'origine sociale ou ethnique, le handicap physique, la grossesse, l'état de santé, les opinions, l'appartenance à des syndicats ou l'état civil ; Et qu'ils respectent l'obligation légale d'embauche des travailleurs handicapés, conformément à la législation en vigueur dans chaque pays ;
- Encouragent la liberté d'adhérer à un syndicat et reconnaissent le droit effectif à la négociation collective ;
- Luttent en faveur de l'éradication du travail des enfants, en n'embauchant pas de mineurs pour réaliser un quelconque type de travail, l'âge minimum pour accéder à un emploi ne devant pas être inférieur à l'âge de fin de la scolarisation obligatoire, conformément à la loi nationale ; les jeunes ne doivent pas réaliser de travaux susceptibles d'être dangereux, d'interférer avec leur éducation ou présentant un danger pour leur santé ou leur développement physique, mental, social ou moral.

ACCIONA recommande à ses fournisseurs de mettre en place des politiques et d'adopter des pratiques conformes aux normes internationales précitées, en veillant au respect des droits de l'homme et des droits sociaux des personnes qui ont un lien avec leurs activités.

Seguridad y Salud

ACCIONA impulsa la adopción de políticas de seguridad y salud en el trabajo y adopta las medidas preventivas establecidas en la legislación vigente en cada país, proporcionando un ambiente de trabajo respetuoso con la salud y la dignidad de los empleados.

ACCIONA promueve la aplicación de sus normas y políticas de salud y seguridad en el trabajo por lo que espera que sus proveedores, contratistas y colaboradores:

- Ofrezcan a sus empleados un lugar de trabajo seguro y saludable, comprometiéndose a cumplir las normas internacionales de seguridad.
- Garantizan, como mínimo, acceso a agua potable e instalaciones sanitarias, seguridad en casos de incendio, higiene industrial, iluminación y ventilación suficiente y protección adecuada para cada actividad.
- Tengan previstas medidas preventivas para evitar riesgos en el trabajo y respuestas ante situaciones de emergencia para supuestos de accidentes durante la realización de la actividad laboral.
- Formen a sus empleados para que conozcan estas medidas y las apliquen, de manera que velen por la seguridad propia, la de otros empleados, clientes, proveedores, contratistas y colaboradores y, en general, de todas las personas que pudieran verse afectadas por el desarrollo de sus actividades.

ACCIONA recomienda por tanto a sus proveedores, contratistas y colaboradores que dispongan de políticas relativas a la prevención de riesgos laborales, que aseguren a sus empleados estos principios.

Calidad y Medio Ambiente

La preservación y el respeto al Medio Ambiente es uno de los pilares básicos de actuación de ACCIONA, que se manifiesta en el cumplimiento de las mejores prácticas ambientales en todas sus actividades y en su compromiso de fomentar iniciativas que buscan combatir el cambio climático y conservar la biodiversidad.

Sécurité et santé

ACCIONA œuvre en faveur de l'adoption de politiques en matière de sécurité et de santé sur le lieu de travail et prend les mesures préventives prévues par la loi en vigueur dans chaque pays, en garantissant un environnement de travail respectueux de la santé et de la dignité de ses employés.

ACCIONA encourage l'application de ses règles et politiques en matière de santé et de sécurité au travail et elle attend de ses fournisseurs, sous-traitants et collaborateurs qu'ils :

- Offrent à leurs employés un environnement de travail sain et sûr, respectueux des normes internationales en matière de sécurité ;
- Garantissent, au moins, l'accès à l'eau potable et aux installations sanitaires, la sécurité en cas d'incendie, l'hygiène industrielle, des dispositifs d'éclairage et de ventilation suffisants, ainsi qu'une protection adaptée à chaque activité ;
- Adoptent les mesures de prévention pour éviter les risques d'accident du travail et proposent des réponses aux situations d'urgence, dans le cas d'accidents qui surviendraient au cours du déroulement de l'activité professionnelle ;
- Forment leurs employés pour qu'ils connaissent ces mesures et les appliquent, de sorte à être en mesure de veiller à leur propre sécurité, à celle des autres employés, des clients, fournisseurs, sous-traitants et collaborateurs et, plus généralement, à celle de toutes les personnes susceptibles d'être concernées par l'exercice de leurs activités.

ACCIONA recommande, par conséquent, à ses fournisseurs, sous-traitants et collaborateurs, de mettre en place des politiques en matière de prévention des risques professionnels, pour que ces principes puissent s'appliquer à leurs employés.

Qualité et environnement

La préservation et le respect de l'environnement constituent l'un des piliers essentiels de l'action d'ACCIONA, lequel se traduit par le respect des meilleures pratiques environnementales pour l'ensemble de ses activités et par le renforcement des initiatives permettant de lutter contre le changement climatique et de conserver la biodiversité.

Y en esa línea, ACCIONA espera que sus proveedores, contratistas y colaboradores:

- Cuenten con una política ambiental eficaz y que cumplan la legislación y los reglamentos vigentes sobre protección del medio ambiente.
- Mantengan un enfoque preventivo y fomenten iniciativas que promuevan una mayor responsabilidad ambiental, buscando una mayor eficiencia en sus actividades, instalaciones, equipos y medios de trabajo.
- Diseñen procesos de producción que supongan un uso eficiente de los recursos disponibles y que minimicen el impacto medioambiental.
- Favorezcan el desarrollo y la difusión de tecnologías respetuosas con el medio ambiente.
- Prevean sistemas eficaces para la identificación, control y tratamiento de los principales impactos ambientales que generan sus actividades en materia de consumo de recursos naturales, gestión de emisiones, residuos, sustancias peligrosas y vertidos.
- Y, en caso de que se produzcan daños ambientales, empleen todos los medios necesarios para restablecer la situación anterior al evento que ha causado el impacto.

ACCIONA recomienda a sus proveedores, contratistas y colaboradores que cuenten con políticas de calidad y medioambiente, que garanticen actuaciones ambientales respetuosas y sostenibles.

Estos principios son aplicables a todos los proveedores, contratistas y colaboradores de las empresas de ACCIONA.

ACCIONA se reserva el derecho a rescindir la relación contractual con aquellos proveedores, contratistas y/o colaboradores que incurran en incumplimiento de los principios éticos aquí recogidos.

Asimismo los proveedores, contratistas y colaboradores podrán comunicar cualquier práctica irregular relacionada con el incumplimiento o la vulneración de las conductas recogidas en este documento a través del canal ético de ACCIONA: canal-etico@acciona.es, a través del cual podrán también entrar en contacto para resolver cualquier duda con respecto a la interpretación de estos principios.

Dans cette optique, ACCIONA attend de ses fournisseurs, sous-traitants et collaborateurs qu'ils :

- Se dotent d'une politique efficace en matière de protection de l'environnement et qu'ils respectent la législation et la réglementation en vigueur relative à la protection de l'environnement ;
- Encouragent la prévention et les initiatives en faveur d'une meilleure responsabilité environnementale, en privilégiant les activités, les installations, les équipements et les ressources à plus haut niveau d'efficacité ;
- Conçoivent des procédés de production qui impliquent une utilisation efficace des ressources disponibles et qui réduisent l'impact sur l'environnement ;
- Favorisent le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
- Prévoient des systèmes performants d'identification, de contrôle et de traitement des principaux impacts sur l'environnement liés à l'exercice de leurs activités, en matière de consommation des ressources naturelles, de gestion des émissions, de gestion des déchets, de substances dangereuses et de mise en décharge ;
- et, en cas de dommages causés à l'environnement, il leur appartient d'adopter les mesures nécessaires pour rétablir la situation qui existait avant la production du dommage en question.

ACCIONA recommande à ses fournisseurs, sous-traitants et collaborateurs d'adopter des politiques en matière de qualité et d'environnement, respectueuses et durables.

Ces principes sont applicables à tous les fournisseurs, sous-traitants et collaborateurs des entreprises d'ACCIONA.

ACCIONA se réserve le droit de mettre fin à la relation contractuelle avec les fournisseurs, sous-traitants et/ou collaborateurs qui ne respecteraient pas les principes éthiques ici consignés.

En outre, les fournisseurs, sous-traitants et collaborateurs peuvent communiquer toute pratique irrégulière en relation avec le manquement ou la violation des comportements énoncés dans ce document, au travers du canal éthique d'ACCIONA : canal-etico@acciona.es, canal qu'ils peuvent également utiliser pour soumettre toute question relative à l'interprétation de ces principes.